

COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-048673-152

DATE : Le 27 novembre 2017

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me JULIE BÉGIN
REGISTRAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MAGASINS Un2DIX
Débitrice

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
Syndic

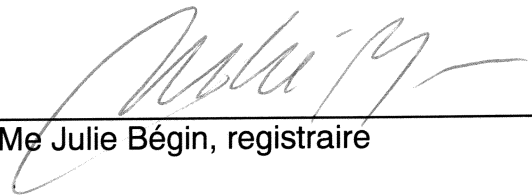
JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] **LA COUR**, saisie de la demande de libération de RICHTER GROUPE CONSEIL INC., syndic des biens de SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MAGASINS Un2DIX, débitrice;
- [2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] **VU** les dispositions de l'article 41(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- [4] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

[5] **PAR CES MOTIFS:**

[6] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la débitrice.

/cb


Me Julie Bégin, registraire